

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2018

L'An Deux Mille Dix-Huit, le sept mars à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 2 mars 2018

PRESENTS: MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC. - VUILLEMIN M. - CESBRON R. - DAILLÈRE F. - LECOMTE C. - BATISTA DA CUNHA H.

ABSENTS EXCUSÉS: MARTIN-JOVE O. - BOUTET JH. - WILLOCQ A. - ENDUIT C.

Procuration de Mme Christine ENDUIT à Mme Hélène BATISTA DA CUNHA.

Monsieur Eric DIGUET a été élu secrétaire de séance.

Présentation du nouvel employé communal.

ORDRE DU JOUR :

1. VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES, DES PIÈCES D'EAU, DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET DES HAIES CM20180307-001

Exposé des motifs :

Par délibération du 08/11/2017, la commune s'est engagée à réaliser son inventaire des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies. Cette étude répond aux exigences réglementaires des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) précisés par les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SAGE), entre autres, afin de pouvoir élaborer le PLUi sur l'Agglo 2B.

Les modalités d'inventaire des zones humides, des pièces d'eau et du réseau hydrographique sont définies, d'une part par la Loi sur l'eau, et d'autre part par le SAGE Thouet.

Les modalités d'inventaire des haies sont déterminées par le SAGE Sèvre Nantaise.

La SAS NCA Environnement a été chargée de réaliser l'inventaire.

Un groupe d'acteurs locaux composé, d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par délibération du 08/11/2017.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1 ^{ère} réunion avec le groupe d'acteurs locaux : Lancement et travail sur cartes	- Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie - Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...) - Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	13/12/2017	15
2 ^{ème} réunion avec le groupe d'acteurs locaux :	Présentation des résultats provisoires de l'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau	14/02/2018	10

Restitution provisoire			
------------------------	--	--	--

Tout au long du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'invitations aux exploitants agricoles et autres acteurs clés, d'article de presse, affichage et mise à disposition en mairie etc.

Le bureau d'études NCA Environnement missionné pour l'étude présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

Délibération du Conseil municipal : données d'inventaire

- 2589 sondages pédologiques ont été réalisés au cours de l'inventaire.
- Une surface totale de **469,9 ha de zones humides** a été inventoriée, ce qui représente environ **13,3 %** du territoire communal.
- 318 pièces d'eau ont été inventoriées et représentent une surface totale de 39,5 ha d'eau superficielle close.
- Le réseau hydrographique principal (BD Topo) s'écoule sur 67,9 km et le réseau hydrographique complémentaire (terrain) s'écoule sur 24,8 km.
- 391,4 km de haies ont été recensés sur la commune

Le rapport d'étude et la cartographie des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies seront consultables en mairie.

Enfin, M. le Maire mentionne que la Commission Locale de l'Eau est la commission *ad hoc* pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le comité technique zones humides du SAGE Thouet, la Commission Locale de l'Eau donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal par délibération.

Après débat, le Conseil municipal est donc invité à délibérer pour :

- **approuver le recensement des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies ;**
- **solliciter l'avis de la Commission locale de l'eau ;**
- **donner pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité :

- approuve le recensement des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies ;
- sollicite l'avis de la Commission locale de l'eau ;
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.



2. REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE TELEPHONE PORTABLE DES EMPLOYES MUNICIPAUX CM20180307-002

Monsieur le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent et à l'embauche d'un nouvel employé à compter du 1^{er} avril 2018, il convient de modifier la délibération pour le remboursement des frais de téléphone portable des employés municipaux. En effet, le nouvel employé, sera amené comme les autres employés polyvalents chargés notamment de l'entretien des voiries, des bâtiments et des espaces verts à utiliser régulièrement son portable personnel dans le cadre de son emploi.

Il est donc proposé d'attribuer cette participation à ce nouvel employé communal afin de compenser cette utilisation dans le cadre professionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, reconduit la participation à hauteur de 10 € par mois sur l'abonnement du téléphone portable de chacun de ces 3 employés et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la mise en application de cette décision. Cette décision sera mise en application à compter du mois d'avril 2018.

3. VOTE DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2018 CM20180307-003

Madame Régine GINGREAU, Adjointe à l'enfance, présente le budget prévisionnel de l'OGEC pour 2018.

Monsieur le Maire propose de voter pour attribuer le montant de la convention scolaire pour 2018 à 650.00 € par enfant comme l'an dernier. Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2018 est évalué par l'OGEC à 61 451.39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 650 € par enfant soit 95 enfants x 650 € soit 61750.00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

**CONVENTION OGEU 2017
PREVISION BUDGET 2018**

DETAIL DES POSTES	DEPENSES 2016	BUDGET PREVISIONNEL L. 2017	DEPENSES 2017	BUDGET PREVISIONNEL 2018
Chauffage	2311,08	2500,00	2002,26	3000,00
Provision électricité Agde2B 2014 et 2015	3600,00 (2 années x 1800)	2500,00		
Electricité	Ogoc 570,26 Prov agde 2016 1821,71		516,78	700,00
Téléphone	943,69	950,00	1099,74	1100,00
Eau	603,07 (sans 480,00 pour août 2016 et 2017)	400,00 provision Agde		
Assurances	1575,42	1850,00	1302,26	1400,00
Impôts et taxes	470,11	450,00	470,11	450,00
Matériel enseignant	437,09	800,00	371,20	500,00
Travaux , renouv. matér	3055,82	3000,00	6443,84	3000,00
			Sont 2400€ frais notaires hypothèque renegotiation prêt dans autre banque	
Prestation service	270,00	300,00	520,00	600,00
Timbres et divers	81,18	50,00	69,64	50,00
Salaires et charges	39207,23	39795,34	43472,05	44124,13
Service comptable	742,50	715,00	776,55	800,00
Intérêts des emprunts	5316,37	5100,00	3705,83	2185,00
TOTAUX	61225,63	58416,34	60741,26	57910,13
Report déficitaire antérieur	1824,37		60741,26 - 57200 = - 3541,26	+ Report déficit 3541,26
TOTAUX	63050,00			61451,39
CONVENTION ACCORDEE	63050,00 € 650 € x 97 élèves	<i>Montant sollicité</i> 64 élèves x 650,00 € = 41720,00 €	57200 € 650 x 88 élèves	<i>Montant sollicité</i> 85 élèves x 650,00 € = 55250,00 €

DETAIL DES POSTES DES DEPENSES 2017

Chauffage Butagas 2002,26 01/02/2017 1852,28 20/10/2017 149,98	Service comptable 776,5	Salaires 26116,98	Charges sociales 17355,07
Electricité Seolis 516,78 10/01/2017 206,43 20/06/2017 180,12 31/10/2017 130,23	Impôts et taxes 470,11	Virginie 7014,93 Mlad 4045,90 Alexa 9807,33 Christelle 6512,04 Remboursement CPAM Virginie 1263,11	CRSSAIF 10296,00 Autres cot. Sociales 6446,83 Formation continue 343,68 Médecine du travail 268,56
Orange 1090,74 708,39 382,35	Renouvellement matériel Entretien-divers 6443,84 Petit équipement 147,68 Produit entretien 215,87 Alimentation 236,27 Photocopieuse 1241,44 Bail + construction 50,00 Reparation porte 148,80 Chauffage entretien 70,30 Elegans 715,81 Petit equip 175,93 Coutume styrodic 103,55 Cadenas (surt) alexa et christelle 180,00 Notaires 2400,00 Floues 50,00 Eau bancaire orange (surt) 612,81	Total salaires + charges sociales 43472,05	
Eau	Matériel enseignant 371,20 Mat enseign 264,27 Mat enseignant 76,93 Abonnement 30,00	Four infos Au 1/09/2016 90 élèves inscrits Au 1/01/2017 88 élèves inscrits Au 1/09/2017 95 élèves inscrits	
Assurances AXA 1302,26 391,00 712,26			
Intérêts emprunts 3705,83			
Prestation services 520,00 informatique			
Timbres poste 69,64			

PARTICIPATION A LA CHAPELLE ST LAURENT POUR ENFANTS DE BOISME SCOLARISES AU PUBLIC

2010 : 5525,24€ pour 11 enfants (défilé du 5 mai 2010)
 2012 : 8654,55 € (défilation du 1er août 2012)
 2013 : 11796,91 € (défilation du 4 septembre 2013)
 2013/2014 : 3 enfants de maternelle (1 PS et 2 MS) et 11 enfants de primaire (4 CP + 3 CE2 + 2 CM1 + 1 CM2)
 2014/2015 : 7801,19 € (4 maternelles 4770,07 + 12 primaires 3031,12)
 2015/2016 : 2 maternelles et 11 primaires : 3679,00 € (2624,13 maternelles + 3054,87 primaires)
 2016/2017 : 5 maternelles et 11 primaires : estimation 9900€
 2017/2018 : 6 maternelles et 9 primaires : estimation 10500 €

4. SUBVENTIONS 2018 (SUITE) CM20180307-004

Suite à la demande présentée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, accorde la subvention suivante :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
ESBC – Entente sportive Boismé-Clessé	900.00 €
TOTAL	900.00 €

5. CONVENTION POUR LOCATION DE MATERIEL ENTRE COMMUNES CM20180307-005

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente le projet de convention de location de matériel entre les communes de Clessé, La Chapelle Saint-Laurent, Neuvy-Bouin, Largeasse, Traves, Chanteloup, Boismé et Chiché. Il s'agirait de permettre une utilisation de certains matériels, détenus par une commune, par les autres moyennant location onéreuse à la journée d'utilisation. Un inventaire du matériel concerné a été effectué.

Monsieur Patrice GAUTHIER propose tout d'abord de définir un prix de location à la journée pour la mini-pelle et sa remorque et ensuite de délibérer sur le principe de la signature d'une convention de location mutualisée pour le matériel entre les communes concernées.

Il est également envisagé de faire de l'achat groupé de matériel entre les communes. Les modalités de réalisation restant à définir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, fixe le prix de la location de la mini-pelle à 90 €/jour et de la remorque à 10 €/jour soit 100 €/jour pour l'ensemble et donne son accord de principe pour la signature d'une convention de location mutualisée pour le matériel entre les communes concernées.

QUESTIONS DIVERSES :

1. ACHAT D'UNE TRONÇONNEUSE-ELAGUEUSE CM20180307-006

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, explique que la tronçonneuse-élagueuse est en panne. Le devis pour la réparation s'élève à 152.75 € TTC.

L'achat d'une tronçonneuse neuve est proposé à 249.17 € HT soit 299.00 € TTC.

Le Conseil Municipal de Boismé, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, se prononce sur l'achat d'une tronçonneuse-élagueuse neuve pour un prix maximum de 299.00 € TTC. Cet achat sera passé en section d'investissement.

2. ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE POUR LA SALLE POLYVALENTE CM20180307-007

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, présente plusieurs devis concernant le lave-vaisselle :

OUEST OCCASION	2470.00 € HT	ELVIOMEX ALFA 1500 TURBO (modèle à capot)
SDJ FROID	2711.70 € HT	SAMMIC X-TRA X-100 (modèle à capot)
BOUTINEAU	3 410.00 € HT	SAMMIC P100 (modèle à capot)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, décide d'acheter le lave-vaisselle chez SDJ FROID pour un montant de 2 711.70 € HT sans l'option condenseur de buée et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de cette opération.

Cette dépense sera passée en investissement.

3. REHABILITATION INTERIEURE DE LA SALLE POLYVALENTE DE BOISME CM20180307-008

Monsieur Eric DIGUET présente les estimatifs concernant la réhabilitation intérieure de la salle polyvalente.

Il est donc proposé le plan de financement suivant :

Dépenses :

Réhabilitation intérieure de la salle polyvalente	23 064.00 € HT
Réalisation d'un bar avec accès ERP	3 000.00 € HT

Installation d'un écran et d'un vidéo projecteur	1 300.00 € HT
Création d'une kitchenette dans la salle de réunion	450.00 € HT
Achat de chaises	<u>11 667.00 € HT</u>
TOTAL	39 481.00 € HT

Recettes :

4.1 DETR	15 792.40 €
Commune (emprunts - autofinancement)	<u>23 688.60 €</u>
TOTAL	39 481.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de réaliser les travaux proposés pour un montant de 39 481.00 € HT et adopte le plan de financement proposé. Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération. Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

4. AVIS SUR VENTE DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS PAR HABITAT NORD DEUX-SEVRES CM20180307-009

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires, sous couvert du Préfet des Deux-Sèvres, informant de la décision d'HABITAT NORD DEUX-SEVRES de procéder à la vente de 4 logements individuels de son patrimoine locatif social, situés à Boismé.

Il s'agit des logements situés 23, 25, 27 et 29 rue de la Rochejacquelin.

L'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoit une procédure de consultation de la commune d'implantation de ces logements à vendre ainsi que des collectivités qui ont garanti les emprunts.

Cette vente est soumise à l'accord de l'Etat qui examine le dossier au regard de différents critères (état du logement, importance des ventes de l'organisme...). Elle suppose aussi l'accord de la commune concernée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer concernant la vente de ces 4 logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de cette vente.

5. PERMIS BE :

Il faut prévoir de faire passer le permis BE au nouvel employé afin qu'il puisse conduire le camion. Le coût est de 770 € HT sur 3 jours.

6. DEMANDE DE LOCAL :

Un habitant de Boismé demande un local pour donner des cours de peinture dans le cadre d'un atelier. Il est décidé de lui attribuer l'ancienne mairie.

7. TERRE SAINTE :

Un papillon a été attribué à la commune de Boismé.

8. DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE :

Il est terminé. Le compte-rendu doit être transmis dans les 3 mois. L'architecte va se mettre en relation avec l'archéologue responsable du dossier.

9. POT DE DEPART :

Le Conseil Municipal de Boismé organise un pot de départ pour l'employé qui prend sa retraite avec les membres du personnel le Jeudi 29 mars 2018 à 18 h dans la salle de Conseil.

10. PROCHAINES SEANCES CONSEIL MUNICIPAL :

Mercredi 21 mars 2018 à 20h30.

Mercredi 11 avril 2018 à 20h30.

Séance levée à 0 h 20 min

SIGNATURES

**Le Maire,
Yves MORIN**

**Le Secrétaire,
Eric DIGUET**

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i> <i>Procuration à Mme Hélène BATISTA DA CUNHA Absente excusée</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i> <i>Absent excusé</i>
<i>Mickael VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i> <i>Absent excusé</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>

